LE PARCOURS DU BLESSÉ

Statut militaire | **Statut civil**

Possibilité de réinsertion professionnelle dans le milieu militaire

Blessure

Suivi et administré par la formation d'emploi

Congé maladie (180 jours max.)

Suivi par la CABAT
Administré par le GSPI

Congé longue maladie (3 ans max.)

Congé pour longue durée maladie (8 ans max.)

Suivi par l'ONACVG*

Radiation des contrôles

Reconversion professionnelle dans le milieu civil

Parcours de soins (SSA)
Accompagnement administratif social et juridique
Reconstruction par le sport
Réinsertion professionnelle dans le milieu civil (Oméga ou ARD)

Coordination, conseil, encadrement par la CABAT : identifier , flécher, accompagner

Soutien associatif

*pour les militaires ressortissants de l'ONACVG (titulaires d'un TRN ou de la carte du combattant).